

Chronique du Gouvernement

Vidéooverbalisation : quand la technologie choisit le camp de la préservation de la vie

Nos routes nous parlent ! Chaque jour, elles racontent l'impatience, l'indiscipline, mais aussi parfois l'insouciance de certains usagers. Il suffit de quelques secondes pour qu'une vie bascule. Un feu tricolore franchi au rouge, une vitesse excessive, un téléphone consulté au volant, une ceinture de sécurité négligée ou encore le refus de porter un casque de protection.

Puis, survient le fracas d'une collision. Viennent alors les sirènes, les ambulances, les familles plongées dans l'angoisse et, trop souvent, l'annonce tragique d'un décès ou d'un handicap irréversible. De petites négligences et imprudences qui suffisent à provoquer l'irréparable.

Chaque accident de la circulation est un drame humain. Derrière les statistiques se cachent des visages, des rêves trop tôt interrompus, des familles endeuillées et une Nation qui perd des forces vives.

Au Burkina Faso, l'insécurité routière demeure une préoccupation majeure. Les chiffres publiés par le Ministère de la Sécurité rappellent l'ampleur du défi. De janvier à juin 2026, 11 143 accidents ont été enregistrés, faisant 8 997 victimes blessées et 649 morts. Des dizaines d'autres familles continuent, chaque mois, de faire face aux séquelles physiques, psychologiques et économiques de ces drames.

Depuis plusieurs années, l'Etat a engagé une lutte constante contre ce fléau. Les campagnes de sensibilisation se multiplient dans les médias, les établissements scolaires, les gares routières et les espaces publics. Les forces de sécurité sont quotidiennement mobilisées sur les axes routiers pour prévenir, contrôler et sanctionner les comportements dangereux. Les Volontaires adjoints de sécurité (VADS) participent également à la régulation de la circulation et à la promotion du civisme routier. Ces efforts sont réels. Ils ont permis de renforcer la vigilance des usagers et d'améliorer le contrôle sur le terrain.

Mais une réalité demeure : malgré la

sensibilisation, les contrôles, la présence constante des forces de sécurité et des VADS, les accidents restent monnaie courante. Les mêmes infractions sont répétées. Les mêmes imprudences continuent de coûter des vies. Face à cette situation, rester immobile reviendrait à accepter l'inacceptable.

Un moyen de changement de comportements

Les plus hautes autorités de l'Etat ont fait le choix de renforcer les moyens de prévention et de contrôle par le recours aux nouvelles technologies. La mise en service, à compter du 1^{er} août 2026, de la vidéooverbalisation dans la ville de Ouagadougou traduit cette ferme volonté politique de réduire considérablement les accidents de la circulation et de préserver la vie des citoyens.

La vidéooverbalisation ne constitue pas une rupture avec les actions déjà entreprises. Elle en est le prolongement naturel et le complément nécessaire. Elle vient compléter la sensibilisation, soutenir le travail des forces de sécurité et renforcer l'efficacité des contrôles grâce à un dispositif moderne, permanent et objectif. Les caméras de vidéoprotection détectent et enregistrent automatiquement certaines infractions parmi les plus accidentogènes : le non-respect des feux tricolores, le non-port de la ceinture de sécurité, l'utilisation du téléphone tenu en main pendant la conduite et les excès de vitesse.

L'intérêt de cette technologie dépasse largement la simple verbalisation. En effet, elle assure une surveillance continue, de jour comme de nuit et permet de constater les infractions avec objectivité, sans discrimination sur la base de preuves. Elle renforce l'équité entre les usagers, tout en permettant aux forces de sécurité de concentrer davantage leurs efforts sur leurs missions de protection des personnes et des

biens. Surtout, elle agit comme un puissant facteur de dissuasion. Un conducteur conscient qu'une infraction peut être constatée à tout moment sera davantage enclin à respecter les règles de circulation.

Lorsqu'une infraction est relevée, le propriétaire du véhicule reçoit automatiquement un SMS mentionnant les références de la contravention ainsi que le lien de paiement de l'amende sur la plateforme Faso Arzêka. Si l'amende n'est pas réglée dans un délai d'un mois à compter de la date de l'infraction, le véhicule pourra être immobilisé lors d'un contrôle routier ou au moment de la visite technique, sans préjudice des autres sanctions prévues par la loi.

Il serait toutefois réducteur de voir en cette réforme un simple mécanisme de sanction. La vidéooverbalisation n'a pas vocation à multiplier les contraventions. Son ambition est plus grande : faire évoluer durablement les comportements. Son efficacité ne se mesurera pas au nombre d'amendes infligées, mais au nombre d'accidents évités, de blessés épargnés et de vies sauvées.

Aucune technologie, aussi performante soit-elle, ne remplacera jamais le sens et le devoir de responsabilité. La sécurité routière demeure un engagement partagé entre l'Etat, qui investit dans des moyens modernes de prévention, et chaque usager, qui choisit, à chaque instant, de respecter ou non les règles qui protègent la vie.

Tout bien considéré, la vidéooverbalisation n'est pas une caméra tournée contre les conducteurs. C'est un regard porté sur notre responsabilité collective. Car, derrière chaque feu tricolore respecté, chaque ceinture attachée, chaque téléphone laissé de côté et chaque limitation de vitesse observée, il y a peut-être une vie sauvée. Une contravention se paie en quelques minutes. Une vie perdue ne se remplace jamais.

DCRP/Ministère de la Sécurité